

N° de l'arrêté 2024-3970

**Arrêté temporaire Réf. AT 2024-0537 DISR
Portant réglementation de la circulation sur la
D33 du PR 12+0550 au PR 16+0860
Commune de Vitrolles-en-Luberon
Hors agglomération**

La Présidente du Conseil départemental

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment du livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire et le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2024-3383 du 22 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur Fabrice SAUVA, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière
- VU** la demande en date du 02/04/2024 de l'entreprise NGE ROUTE, intervenant pour le compte du Conseil départemental de Vaucluse
- VU** le dossier d'exploitation

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la chaussée nécessitent la réglementation temporaire de la circulation

ARRÊTE

Article 1

A compter du 15 avril au 3 mai 2024 et du 16 mai au 31 mai 2024 la circulation sera réglementée, sur la D33 du PR 12+0550 au PR 16+0860, de la façon suivante :

L'entreprise devra, lors des contrôles sur chantier, être en possession et en mesure de présenter la permission de voirie et/ou l'arrêté temporaire concernant les travaux dont elle a la charge.

Les travaux seront effectués en 2 phases :

- Phase N°1, du 15 avril au 3 mai 2024
- Phase N°2, du 16 mai au 31 mai 2024

L'activité du chantier sera suspendue du 4 mai au 15 mai 2024.

Prescriptions :

La circulation de tous les véhicules sera interdite la journée, dans les 2 sens de circulation. Cette disposition ne s'appliquera toutefois pas aux riverains, véhicules de l'entreprise et véhicules de secours.

Une déviation sera mise en place.

Dispositions communes à toutes les phases :

L'activité du chantier sera suspendue de 19h00 à 7h00, ainsi que les samedis, les dimanches et les jours fériés.

Jours fériés :

- mercredi 1er mai 2024,
- lundi 20 mai 2024

Signalisation :

L'implantation des signaux sera conforme à la fiche n° 4 du manuel du chef de chantier.

Les panneaux seront solidement fixés sur un support stable qui pourra être lesté.

Le lestage ne doit pas être réalisé avec des matériaux agressifs ou qui pourraient constituer un danger pour la circulation.

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise dès qu'elle n'aura plus son utilité.

Dans le cas où certains panneaux de signalisation permanente devraient être masqués pour ne pas apporter de confusion avec la signalisation temporaire, les matériaux utilisés pour le masquage seraient posés de manière à ne pas détériorer les films existants.

Déviations :

- Du COL de l'AIRE dei MASCO à VITROLLES-en-LUBERON :

Les véhicules emprunteront, dans le 04, la D31 en direction de CERESTE-en-LUBERON jusqu'au carrefour D31 / D4100.

Au carrefour de la D31 / D4100, ils emprunteront la D4100 en direction de MANE / FORCALQUIER jusqu'au croisement D4100 / D14 / D907, ils prendront la D907 en direction de A51 / VILLEMUS / MONTFURON / MANOSQUE / PERTUIS jusqu'au croisement D907 / D956.

Au carrefour D907 / D956, les véhicules emprunteront la direction de PERTUIS / LA TOUR d'AIGUES, entreront dans le 84, traverseront LA BASTIDE-des-JOURDANS jusqu'au rond-point D956 / D42.

Au rond-point D956 / D42, ils emprunteront la D42 en direction de PEYPIN d'AIGUES jusqu'au carrefour D42 / D33 ensuite ils reprendront la D33 en direction de VITROLLES-en-LUBERON.

- De VITROLLES-en-LUBERON au COL de l'AIRE dei MASCO :

Les véhicules emprunteront, la D33 en direction de PERTUIS / St MARTIN de la BRASQUE / GRAMBOIS / PEYPIN d'AIGUES jusqu'au croisement D33 / D42.

Au croisement D33 / D42, ils emprunteront la D42 en direction de CERESTE / LA BASTIDE-des-JOURDANS, jusqu'au rond-point D42 / D956.

Au rond-point D42 / D956, ils prendront la direction de FORCALQUIER / CERESTE / LA BASTIDE-des-JOURDANS, ils traverseront LA BASTIDE-des-JOURDANS, entreront dans le 04 jusqu'au croisement D956 / D907.

Au croisement D956 / D907, ils emprunteront la D907 en direction de REILLANNE / APT / VILLEMUS / FORCALQUIER, jusqu'au croisement D907 / D4100.

Au croisement D907 / D4100, ils prendront la direction de CAVAILLON / AVIGNON / CARPENTRAS / CERESTE / APT jusqu'au rond-point D4100 / D31 dans CERESTE-en-LUBERON.

Au rond-point D4100 / D31 dans CERESTE-en-LUBERON, ils emprunteront la D31, en direction de VITROLLES / LA BASTIDE-des-JOURDANS jusqu'au COL de l'AIRE dei MASCO.

Dispositions particulières :

Les accès des riverains seront maintenus de jour comme de nuit.

L'entreprise adaptera sa signalisation en rapport de la zone traitée afin de guider les riverains.

L'entrepreneur prendra toutes précautions afin de limiter les chutes de matériaux sur les voies publiques empruntées par son matériel.

L'entreprise assurera en permanence la propreté de la chaussée dans la zone du chantier et de ses abords et effectuera à cet effet et autant que nécessaire les nettoyages de la chaussée.

Tout dommage causé au domaine public devra être réparé qualitativement à l'identique par l'entreprise.

Article 2

Les travaux seront exécutés par l'entreprise :

NGE ROUTE - 710 Route de la Calade, CS90110 - 13615 VENELLES

Tél: 04 42 28 29 30 - Port: 06 31 51 45 67 - adresse courriel : nherman@guintoli.fr

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux schémas et fiches définis à l'article I du présent arrêté, sera mise en place et entretenue sous la responsabilité de :

TECHNISIGN - 629 Avenue Denis Papin BP 50021 - 13655 ROGNAC Cedex

Tél : 09 54 48 26 93

Les coordonnées de contact pour toute demande d'intervention pour la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier sont :

- M. HERMAN Nicolas (NGE PACA) Tél : 06 31 51 45 67 nherman@guintoli.fr
- M. MARTINEZ Teddy (TECHNISIGN) Tél : 06 71 43 56 42 t.martinez@technisign.net

L'entreprise informera les services du Département (Agence de PERTUIS) des éventuelles interruptions de chantiers (dates d'arrêt, dates de reprise)

Article 3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

L'entreprise informera les services du Département : Centre routier du PAYS d'AIGUES, M. ASANDEI Gigi chef de centre Tél : 06 38 97 90 26

du démarrage des travaux, des jours d'interventions de l'entreprise et des interruptions de chantiers.

Article 4

Le présent arrêté, dont les dispositions annulent et remplacent pendant la durée des travaux toutes les dispositions contraires et antérieures, sera affiché aux extrémités du chantier.

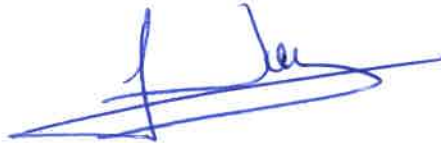
Article 5

Madame la Présidente du Conseil départemental et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 12/04/2024

Pour la Présidente et par délégation

Fabrice SAUVA, Directeur DISR.



Annexe(s) :
Plan général de déviation


Diffusion :





- Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière
- SDIS
- Monsieur le Maire de la commune de VITROLLES-EN-LUBERON
- Mme la Chef du Service Réseau Vaucluse de la Direction des Transports de la Région PACA
- Monsieur Wilfrid JUVANON (TECHNISIGN)
- Madame Eliane BARREILLE (Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence)
- Monsieur Gérard BAUMEL (Mairie de Céreste-en-Luberon)
- Monsieur Nicolas HERMAN (NGE ROUTE)
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à partir de sa notification.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---


« MAITRE D'OUVRAGE	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
MAITRE D'ŒUVRE :	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
GESTIONNAIRE :	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
ENTREPRISE :	<u>NGE :</u>	



VERSION 1

En date du 04/04/2024

	NOM	DATE	VISA
Rédigé par	M JUVANON Wilfrid	04/04/2024	
Approuvé par	M.HERMAN Nicolas		
	M. ou Mme le Maitre d'œuvre		

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

I.	Table des matières	
II.	PRESENTATION DU PROJET	3
1.	Description	3
2.	Objectif du dossier	4
II.	INTERVENANTS	5
1.	Maitre d'ouvrage	5
3.	Maitre d'œuvre	5
4.	Gestionnaire de voirie	5
5.	Entreprises	6
6.	Coordinateur SPS	6
III.	PRESCRIPTIONS GENERALES	7
IV.	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	8
1.	Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier	8
2.	Astreinte et maintenance	8
V.	ORGANISMES CONSULTES	8
VI.	Panneaux d'informations	9
VII.	Principe de ballage	10
1.	Fermeture	10
2.	Déviation	11

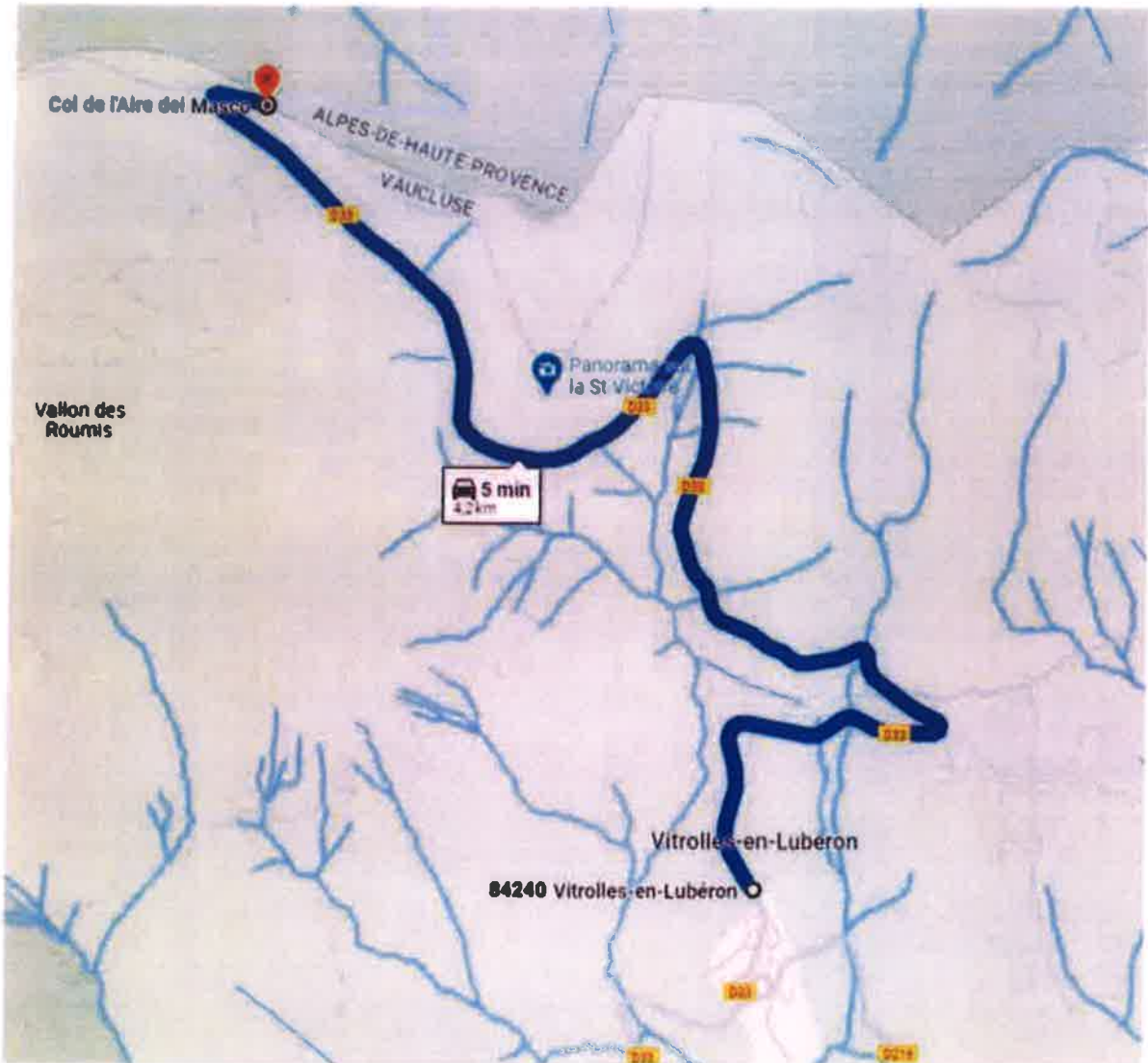
II. PRESENTATION DU PROJET


1. Description

Il s'agit de réaliser la réfection des enrobés sur la RD33 au Sud de Vitrolles en Lubéron

Les travaux se feront en route barrée de 7h à 19h.

Zone de chantier :




	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

2. Objectif du dossier

Ce dossier d'exploitation sous chantier traite de la signalisation mise en place durant toute la réalisation des travaux

Ce DESC a donc pour objectif :

- De fermer à la circulation la RD33
- De proposer des itinéraires de déviation
- De garantir la sécurité des usagers et des entreprises présentes sur le chantier.

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

II. INTERVENANTS

1. Maître d'ouvrage

Conseil Départemental 84
Service Entretien et Exploitation des Routes

3. Maître d'œuvre

Conseil Départemental 84
Service Entretien et Exploitation des Routes

4. Gestionnaire de voirie

Conseil Départemental 84
Service Entretien et Exploitation des Routes

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

5. Entreprises

- **NGE PACA**
710 Route de la Calade
13100 Aix en Pce

Conducteur de travaux :

M. Nicolas HERMAN

06 31 51 45 67

Mail : nherman@quintoli.rf

- **TECHNISIGN**

629 Avenue Denis Papin BP 50021

13655 Rognac Cedex


Tel : 09.54.48.26.93/Fax : 09.59.48.26.93

Chargé d'affaires :

M Wilfrid JUVANON 06 37 27 03 74

Mail : w.juvanon@technisign.net

6. Coordinateur SPS

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

III. PRESCRIPTIONS GENERALES

Les zones de stockage et d'installation du chantier ont été clairement définies et mises en place de manière à ne pas perturber les travaux et la circulation des usagers.

Les panneaux utilisés seront en bon état, de dimensions et de caractères réglementaires, de classe 2.

L'accès aux véhicules de secours est maintenu durant toute la durée du chantier.

Ils seront posés :

- Sur trépied lesté avec des sacs de sable.
- Sur support métallique lesté par des pieds en caoutchouc.
- Sur support existant fixé au feuillard.

Les personnes à joindre en cas d'accident éventuel ou de détérioration de la signalisation sont :

**La personne à contacter en cas d'urgence
pour le balisage :
24h/24 et 7j/7 est
M Teddy Martinez (Chef de chantier)
Au 06 71 43 56 42**

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

IV. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

1. Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier

Les travaux de réfection s'effectueront sur 5 jours entre 7h et 19h

Les travaux seront réalisés dans Les périodes :

- DU 15/04/2024 au 03/05/2024 (2 jours dans la période pour GE)
- DU 16/05/2024 au 31/05/2024 (4 jours dans la période pour ESU)

Nota : Les dates et les délais indiqués sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement du chantier, des Intempéries ou avaries éventuelles.

Le récolement de la signalisation sera effectué par le gestionnaire en présence de l'entreprise et du maître d'œuvre lors de chaque modification de la signalisation.


2. Astreinte et maintenance

Une maintenance du balisage sera réalisée par l'entreprise TECHNISIGN durant toute la durée de la fermeture.

La chaussée sera restituée propre par l'entreprise NGE

V. ORGANISMES CONSULTES

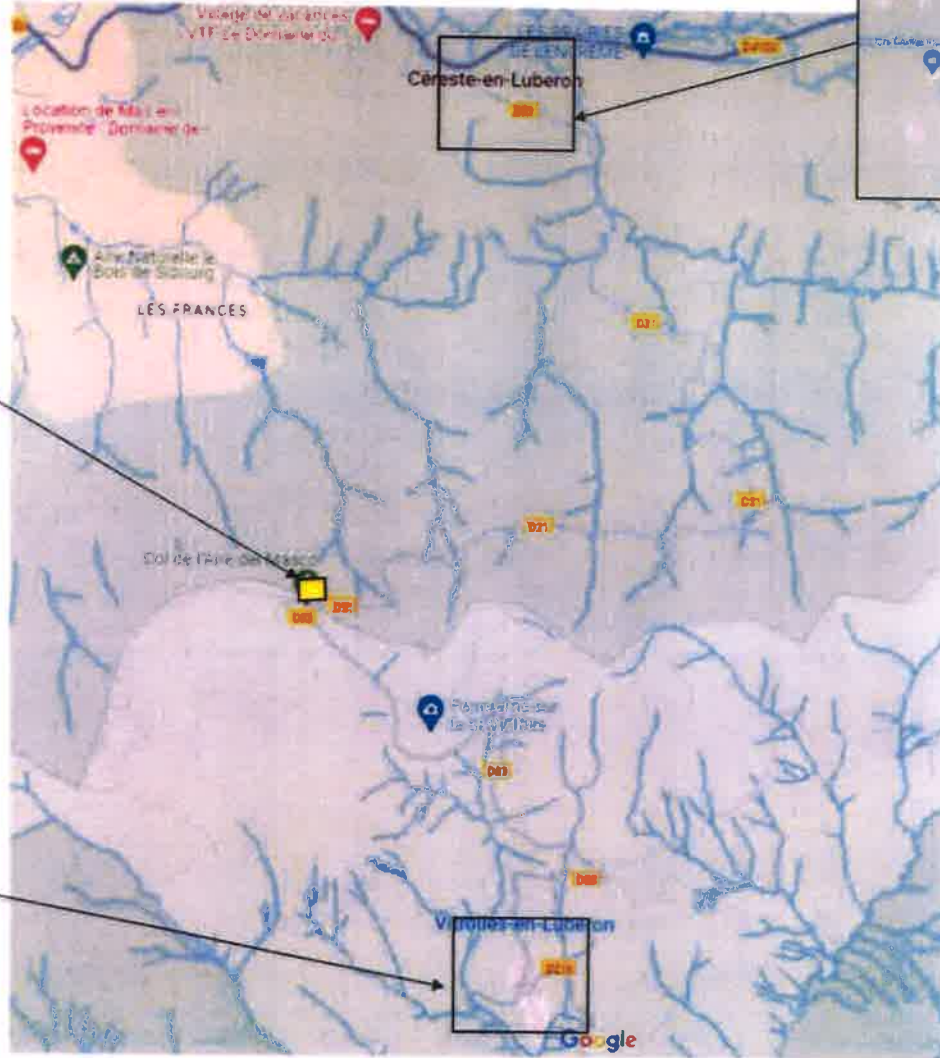
- Conseil Département 84
- Force de l'ordre
- Services de secours (incendie, secours aux victimes)

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

VI. Panneaux d'informations


Des panneaux d'informations seront positionnés 1 semaine avant le démarrage pour informer l'utilisateur

ATTENTION
ROUTE BARREE
DU XX/XX/2024
AU XX/XX/2024
DE 7H A 19H
SUIVRE :
Déviati



ATTENTION
ROUTE BARREE
A 7,4 KM
DU XX/XX/2024
AU XX/XX/2024
DE 7H A 19H
SUIVRE :
Déviati

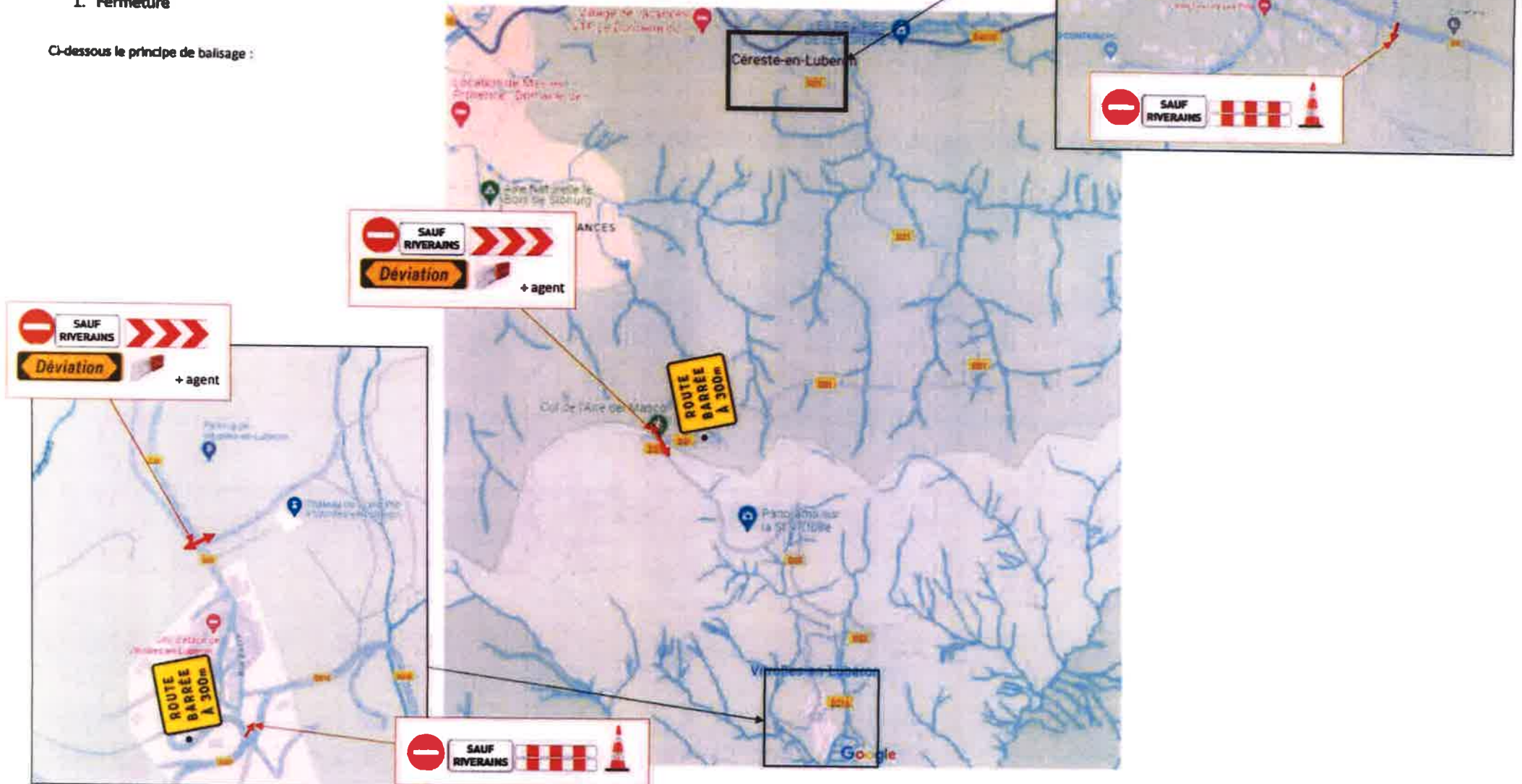


	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

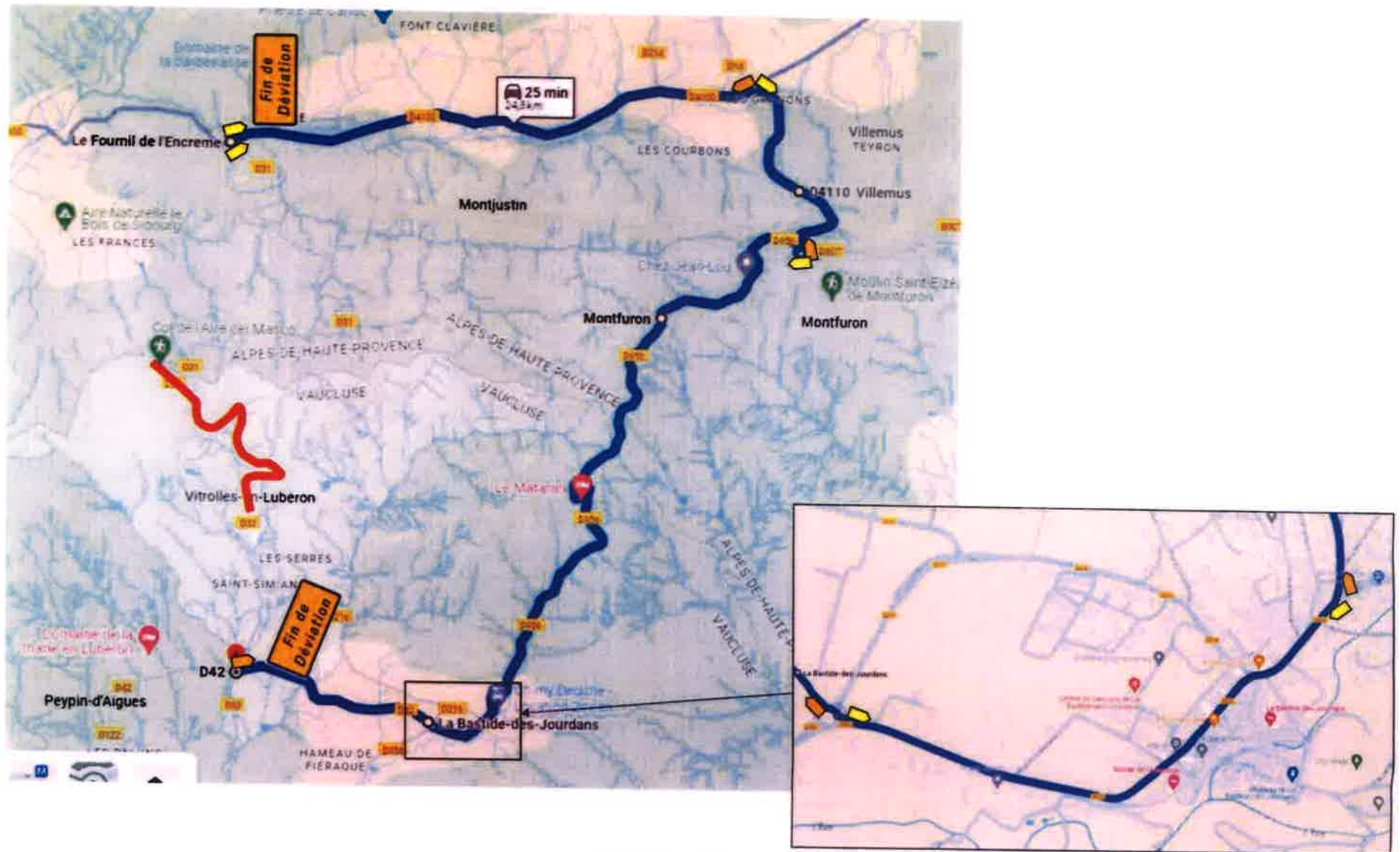
VII. Principe de balisage

1. Fermeture

Ci-dessous le principe de balisage :



2. Déviation



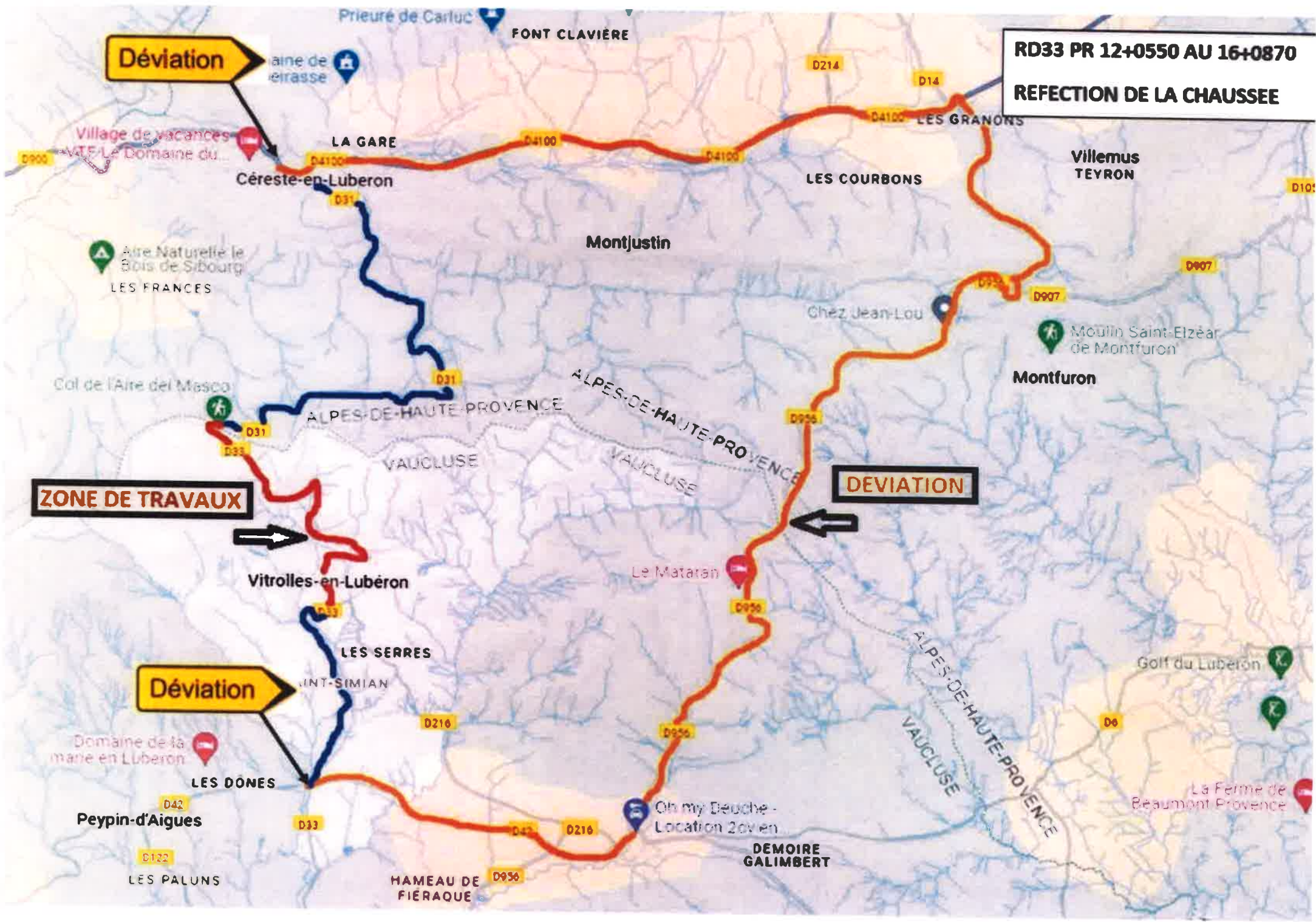
**RD33 PR 12+0550 AU 16+0870
REFECTION DE LA CHAUSSEE**


Déviation





DEVIATION

ZONE DE TRAVAUX

Déviation



	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

« MAITRE D'OUVRAGE	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
MAITRE D'ŒUVRE :	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
GESTIONNAIRE :	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
ENTREPRISE :	<u>NGE :</u>	



VERSION 1

En date du 04/04/2024

	NOM	DATE	VISA
Rédigé par	M JUVANON Wilfrid	04/04/2024	
Approuvé par	M.HERMAN Nicolas		
	M. ou Mme le Maitre d'œuvre		



**DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER
(DESC)**

**RD33
Vitrolles en Lubéron
PR 12+550 au PR
16+870**

I. Table des matières

II.	PRESENTATION DU PROJET	3
1.	Description	3
2.	Objectif du dossier	4
II.	INTERVENANTS.....	5
1.	Maitre d'ouvrage.....	5
3.	Maitre d'œuvre	5
4.	Gestionnaire de voirie	5
5.	Entreprises.....	6
6.	Coordinateur SPS.....	6
III.	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	7
IV.	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....	8
1.	Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier.....	8
2.	Astreinte et maintenance.....	8
V.	ORGANISMES CONSULTES.....	8
VI.	Panneaux d'informations	9
VII.	Principe de balisage.....	10
1.	Fermeture.....	10
2.	Déviation	11

II. PRESENTATION DU PROJET

1. Description

Il s'agit de réaliser la réfection des enrobés sur la RD33 au Sud de Vitrolles en Lubéron

Les travaux se feront en route barrée de 7h à 19h.

Zone de chantier :



	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

2. Objectif du dossier

Ce dossier d'exploitation sous chantier traite de la signalisation mise en place durant toute la réalisation des travaux

Ce DESC a donc pour objectif :

- De fermer à la circulation la RD33
- De proposer des itinéraires de déviation
- De garantir la sécurité des usagers et des entreprises présentes sur le chantier.



DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER
(DESC)

RD33
Vitrolles en Lubéron
PR 12+550 au PR
16+870

II. INTERVENANTS

1. Maitre d'ouvrage

Conseil Départemental 84
Service Entretien et Exploitation des Routes

3. Maitre d'œuvre

Conseil Départemental 84
Service Entretien et Exploitation des Routes

4. Gestionnaire de voirie

Conseil Départemental 84
Service Entretien et Exploitation des Routes

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

5. Entreprises

- **NGE PACA**

710 Route de la Calade
13100 Aix en Pce

Conducteur de travaux :

M. Nicolas HERMAN

06 31 51 45 67

Mail : nherman@quintoli.rf

- **TECHNISIGN**

629 Avenue Denis Papin BP 50021

13655 Rognac Cedex

Tel : 09.54.48.26.93/Fax : 09.59.48.26.93

Chargé d'affaires :

M Wilfrid JUVANON 06 37 27 03 74

Mail : w.juvanon@technisign.net

6. Coordinateur SPS

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

III. PRESCRIPTIONS GENERALES

Les zones de stockage et d'installation du chantier ont été clairement définies et mises en place de manière à ne pas perturber les travaux et la circulation des usagers.

Les panneaux utilisés seront en bon état, de dimensions et de caractères réglementaires, de classe 2.


L'accès aux véhicules de secours est maintenu durant toute la durée du chantier.

Ils seront posés :

- Sur trépied lesté avec des sacs de sable.
- Sur support métallique lesté par des pieds en caoutchouc.
- Sur support existant fixé au feuillard.

Les personnes à joindre en cas d'accident éventuel ou de détérioration de la signalisation sont :

**La personne à contacter en cas d'urgence
pour le balisage :
24h/24 et 7j/7 est
M Teddy Martinez (Chef de chantier)
Au 06 71 43 56 42**

	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

IV. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

1. Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier

Les travaux de réfection s'effectueront sur 5 jours entre 7h et 19h

Les travaux seront réalisés dans Les périodes :

- DU 15/04/2024 au 03/05/2024 (2 jours dans la période pour GE)
- DU 16/05/2024 au 31/05/2024 (4 jours dans la période pour ESU)

Nota : Les dates et les délais indiqués sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement du chantier, des intempéries ou avaries éventuelles.

Le récolement de la signalisation sera effectué par le gestionnaire en présence de l'entreprise et du maître d'œuvre lors de chaque modification de la signalisation.

2. Astreinte et maintenance

Une maintenance du balisage sera réalisée par l'entreprise TECHNISIGN durant toute la durée de la fermeture.

La chaussée sera restituée propre par l'entreprise NGE

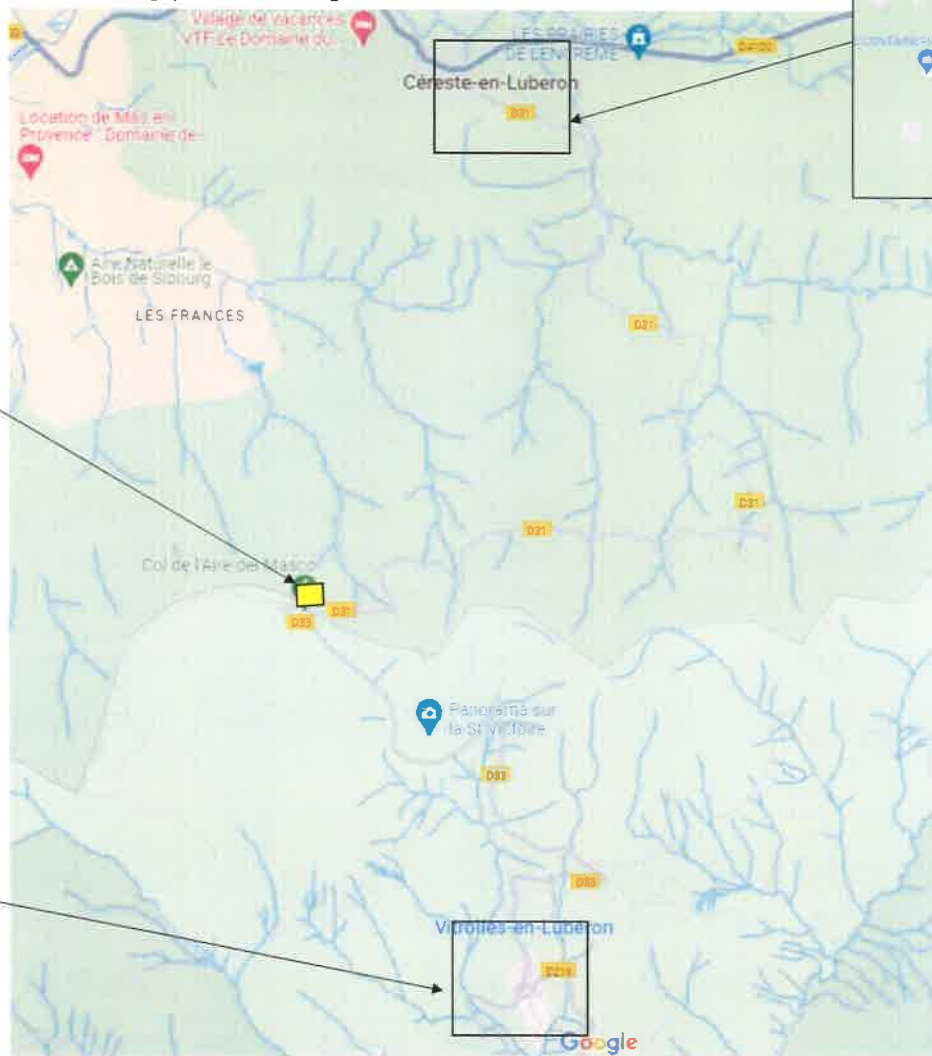
V. ORGANISMES CONSULTES

- Conseil Département 84
- Force de l'ordre
- Services de secours (incendie, secours aux victimes)

VI. Panneaux d'informations

Des panneaux d'informations seront positionnés 1 semaine avant le démarrage pour informer l'utilisateur

ATTENTION
ROUTE BARREE
DU XX/XX/2024
AU XX/XX/2024
DE 7H A 19H
SUIVRE :
Déviati



ATTENTION
ROUTE BARREE
A 7,4 KM
DU XX/XX/2024
AU XX/XX/2024
DE 7H A 19H
SUIVRE :
Déviati



VII. Principe de balisage

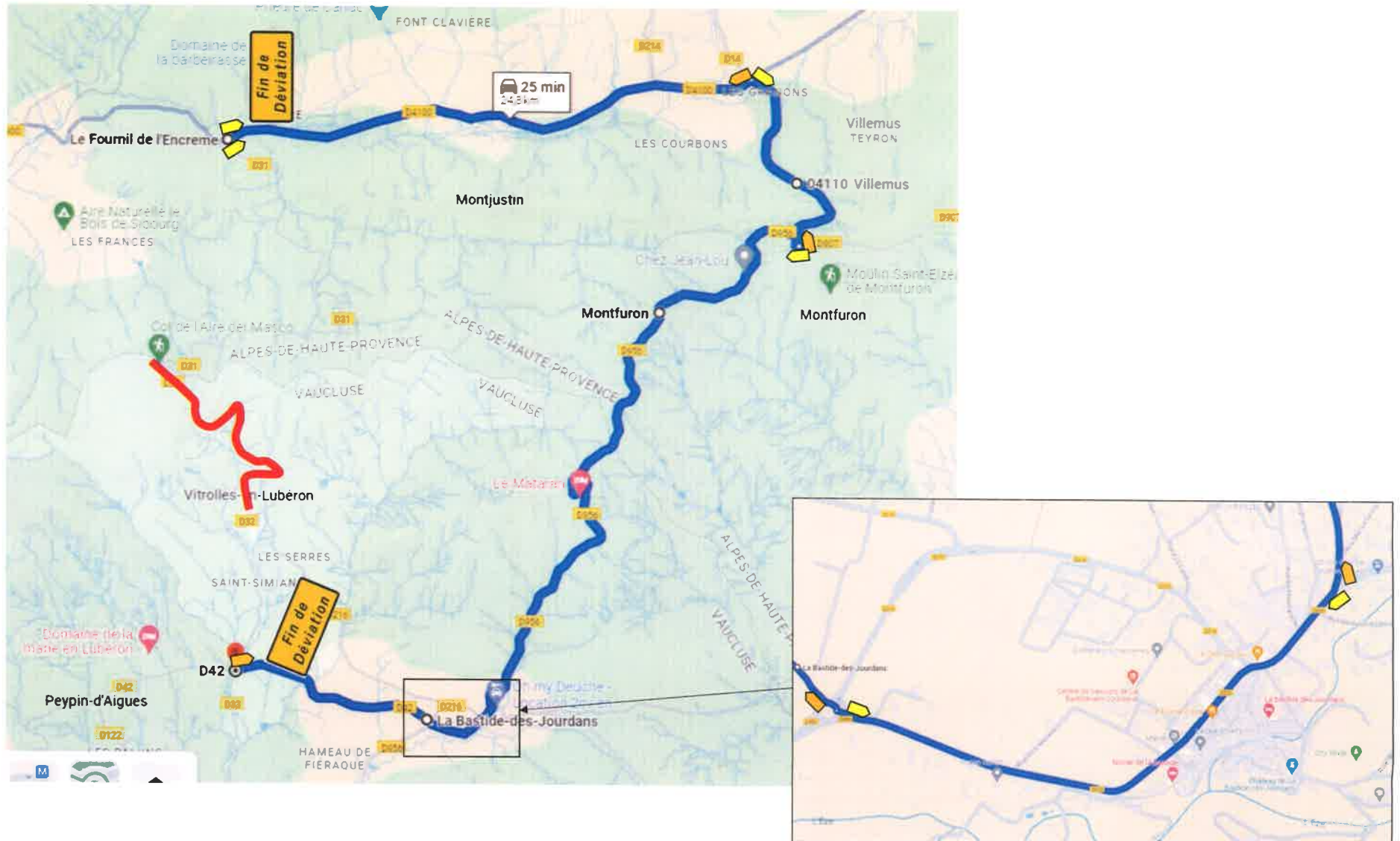
1. Fermeture

Ci-dessous le principe de balisage :

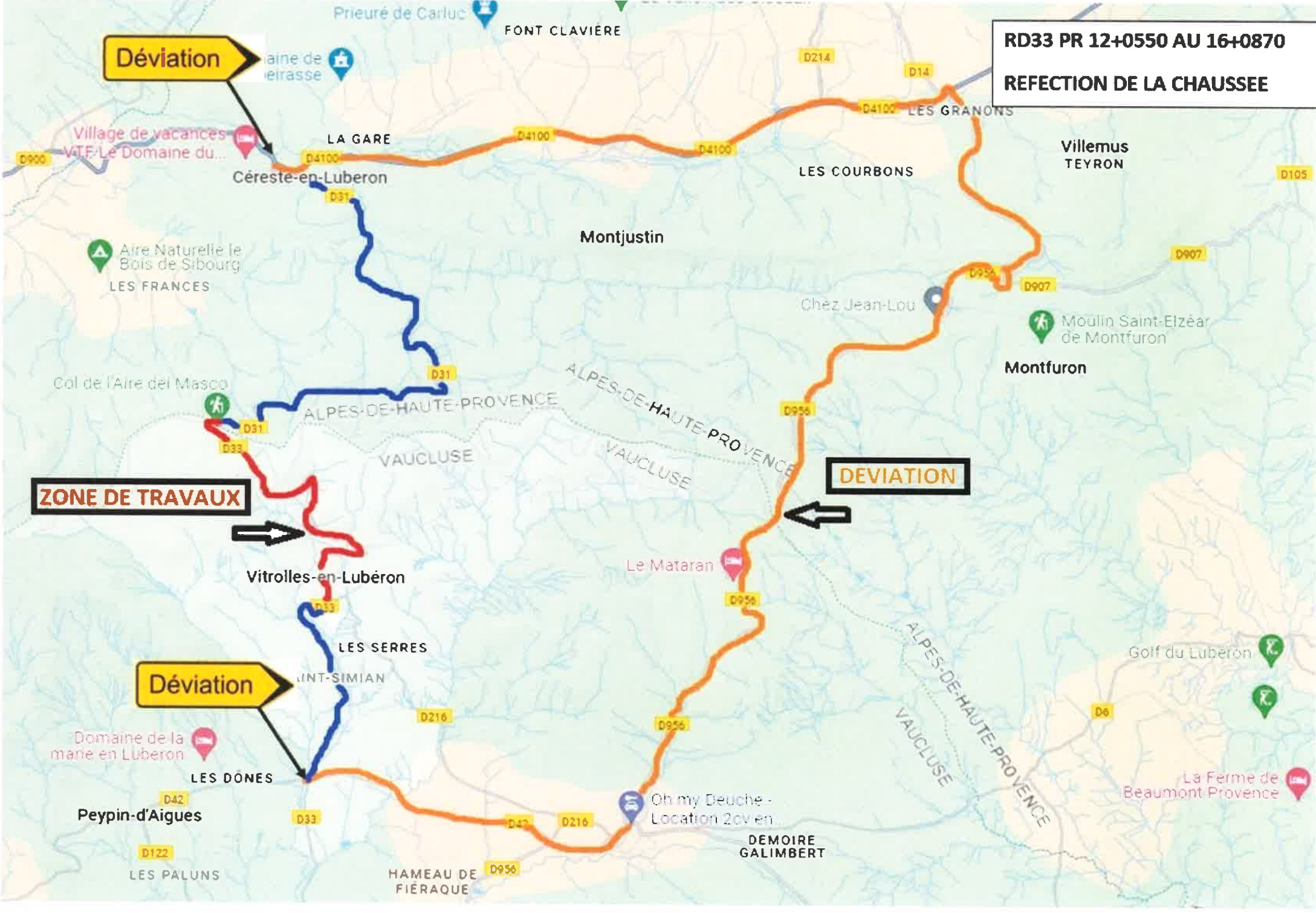


	DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)	RD33 Vitrolles en Lubéron PR 12+550 au PR 16+870
---	--	---

2. Déviation



RD33 PR 12+0550 AU 16+0870
REFECTION DE LA CHAUSSEE



Déviation

ZONE DE TRAVAUX

DEVIATION

Déviation